



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Instituteurs

Question écrite n° 1803

Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur les problemes que rencontrent actuellement les instituteurs du 1er degre concernant leur integration dans le nouveau corps des professeurs des ecoles, cree en avril 1989, a la suite du plan de revalorisation des remunerations. En effet, actuellement le systeme d'integration, environ 12 000 par an sur pres de 325 000 enseignants, entraine dans les ecoles maternelles et elementaires la creation de multiples categories. Or, a l'instar de ce qui se passe actuellement dans les colleges, la multiplicite des categories a montre des lacunes dans le fonctionnement de ces etablissements. Afin de realiser le plus rapidement possible une integration de tous les instituteurs et d'eviter une certaine demobilisation des enseignants du 1er degre consecutive a cette situation d'integration, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il envisage de prendre.

Texte de la réponse

Le corps des professeurs des ecoles est appele a remplacer celui des instituteurs. La constitution initiale de ce nouveau corps s'est faite depuis septembre 1990 exclusivement par l'integration d'instituteurs inscrits sur des listes d'aptitudes departementales. A partir de septembre 1993, les instituteurs ont en plus de la liste d'aptitude la possibilite d'accéder directement au corps des professeurs des ecoles par la voie du concours interne qui leur est reserve. Par ailleurs, ceux qui sont titulaires d'une licence ont la possibilite de passer le concours externe. L'extinction du corps des instituteurs s'effectuera progressivement, puisqu'il n'y a desormais plus de recrutement en cette qualite, mais il n'est pas possible de prevoir, des a present, la date d'extinction de ce corps, compte tenu notamment de l'importance des effectifs et de la diversie des situations administratives particulieres - les instituteurs n'ayant pas toujours interet a solliciter rapidement leur integration dans le corps des professeurs des ecoles. En tout etat de cause, la transformation des emplois d'instituteurs en emplois de professeurs des ecoles implique un cout budgetaire.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1803

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1541

Réponse publiée le : 19 juillet 1993, page 2109